

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 2 mai 2016, à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Martin Lefebvre, M. Francis Gagné, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Ginette Camiré, Mme Sonia Tremblay et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. André Gagnon, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et prononce la pensée du mois.

93-05-2016

ORDRE DU JOUR :

Proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

94-05-2016

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2016 et des séances extraordinaires du 23 mars 2016, du 6 avril 2016 et du 19 avril 2016 soient approuvés avec dispense de lecture.

95-05-2016

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C1600210 à C1600252	115 559.84 \$
Paiements Internet L1600101 à L1600130	73 393.78 \$
Pour un grand total de :	188 953.62 \$

96-05-2016

DEMANDE D'ACHATS POUR LE SERVICE INCENDIE :

2 habits de combat au coût de 1 800.00 \$ chacun plus les taxes;

4 paires de bottes au coût de 500.00 \$ la paire plus les taxes;

4 casques de pompier avec écusson;

Suite à l'énumération de ces demandes, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que lesdites demandes soient acceptées et payées.

97-05-2016

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DU POMPIER VOLONTAIRE ET PREMIER RÉPONDANT M. VINCENT NADEAU :

Considérant que le pompier volontaire et premier répondant M. Vincent Nadeau a remis sa démission le 7 avril 2016 et qu'elle est effective à compter du 30 juin 2016;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal accepte la démission du pompier volontaire et premier répondant M. Vincent Nadeau effective à compter du 30 juin 2016.

98-05-2016

AVIS MOTION – RÈGLEMENT NO. 261-2016 ÉTABLISSANT CERTAINES NORMES CONCERNANT LES FEUX EN PLEIN AIR :

Avis de motion est donné par M. Jacques Lirette que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement ayant pour objet d'établir certaines normes concernant les feux en plein air.

99-05-2016

OFFRE POUR LA VENTE DES LOTS NO. 2 720 973 ET NO. 2 721 112 APPARTENANT À M. CLAUDE LABRECQUE, M. RÉAL LABRECQUE ET TRANSPORT RÉAL LABRECQUE INC. :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard souhaite faire déboucher la rue de la Bonne-Entente sur la rue Saint-Georges;

Considérant que la Municipalité souhaite acquérir les lots no. 2 720 973 et no. 2 721 112;

Considérant que M. Claude Labrecque et M. Réal Labrecque ont fait une offre en date du 17 avril 2016;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Paul-Eugène Poulin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal refuse l'offre de vente datée du 17 avril 2016 pour la vente des lots no. 2 720 973 et no. 2 721 112 appartenant à M. Claude Labrecque, M. Réal Labrecque et Transport Réal Labrecque Inc.

Considérant que le conseil municipal souhaite arriver à une entente :

- le conseil municipal mandate un évaluateur agréé de la firme Expertises Immobilières de Beauce afin de procéder à l'évaluation des lots pour fin d'acquisition;
- le conseil municipal mandatera une firme spécialisée pour effectuer une analyse environnementale afin de déceler s'il y a contamination, et dans l'affirmative, le niveau de contamination.

100-05-2016

MANDAT À TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCATS POUR ÉCLAIRCIR L'ÉTAT DE LA SITUATION POUR LES VÉRITABLES DROITS ACQUIS DE LA SABLIERE VALLIÈRES :

Considérant que la Municipalité a reçu plusieurs plaintes au cours des dernières années concernant la sablière située sur les lots no. 2 720 827 et 2 720 834;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Tremblay Bois Mignault Lemay avocats pour éclaircir l'état de la situation pour les véritables droits acquis de la sablière Vallières pour un montant approximatif de 5 000 \$ plus les taxes.

101-05-2016

MANDAT À HYDRO-GESTION INC. POUR LE CHANGEMENT DE LA POMPE AU PUIXS NO. 1 :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard se doit de changer la pompe du puits no. 1;

Considérant les soumissions demandées à un prix forfaitaire suivantes :

Hydro Gestion Inc.	6 942.27 \$ plus taxes pompe, installation et branchement inclus
--------------------	---

CWA Mécanique de procédé	5 220.00 \$ plus taxes pour la pompe 165 \$ / heure pour l'installation
--------------------------	--

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal retienne la soumission à un prix forfaitaire d'Hydro Gestion Inc. pour le changement de la pompe au puits no. 1 au montant de 6 942.27 \$ plus les taxes, incluant la pompe, l'installation et le branchement de celle-ci.

102-05-2016

ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 259-2016-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 CONCERNANT CERTAINES NORMES SUR L'ABATTAGE D'ARBRES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION, DANS LES ZONES M-10 ET M-11 ET L'AJOUT DES ZONES M-10 ET M-11 :

Considérant que la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme;

Considérant que le conseil municipal désire modifier certains articles concernant des normes sur l'abattage d'arbres à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et dans les zones M-10 et M-11, de même que l'ajout des zones M-10 et M-11 à même les propriétés de la zone M-6 du règlement du règlement de zonage no. 187-2008;

Considérant que certains articles de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 4 avril 2016;

Considérant qu'une demande de dispense de lecture a été faite et qu'une copie du règlement a été immédiatement remise aux membres présents;

Considérant que tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de règlement portant le numéro 259-2016-1, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 2 mai 2016, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et inséré au livre des règlements de la municipalité.

103-05-2016

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 260-2016 ÉTABLISSANT CERTAINES NORMES CONCERNANT LA CUEILLETTE DES ORDURES :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard doit édicter certaines normes relatives à la cueillette des ordures afin de faciliter et rentabiliser la collecte et le transport des ordures;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard désire bannir le gazon et les rognures de gazon de la cueillette des ordures;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 4 avril 2016.

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Sonia Tremblay, et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement portant le numéro 260-2016, tel que ce règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 2 mai 2016, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et inséré au livre des règlements de la municipalité.

104-05-2016

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS IMPLIQUANT L'ALIÉNATION / LOTISSEMENT AINSI QUE L'UTILISATION NON AGRICOLE POUR LA RÉFECTION DE 2 PONCEAUX SUR LE RANG SAINT-GEORGES EST :

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a présenté une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à des fins d'aliénation/lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture;

Considérant que cette demande vise le remplacement de deux ponceaux ainsi que l'adoucissement des talus aux approches de ces ponceaux, localisés sur le rang Saint-Georges Est, dans la Municipalité de Saint-Bernard;

Considérant que cette demande vise les parties de lots suivants : no. 2 720 883, no. 4 048 880, no. 4 218 557 et no. 5 789 166 du cadastre du Québec, pour une superficie totale de 519,3 mètres carrés;

Considérant qu'une partie des travaux est réalisée conformément à l'article 41 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) qui permet à un ministre, sans l'autorisation de la CPTAQ, de procéder à l'aliénation, au lotissement et à l'utilisation de superficies à une fin d'utilité publique à l'intérieur d'une emprise d'une largeur maximale de 30 mètres;

Considérant que la demande porte uniquement sur les superficies excédentaires du corridor de 30 mètres;

Considérant que le potentiel agricole des sols des lots visés est constitué de sols de classe 4 avec des contraintes de basse fertilité ainsi que des secteurs de surabondance d'eau ou de manque d'humidité;

Considérant que les parties de lots visées par la demande sont localisées à l'intérieur d'un îlot déstructuré associé à l'article 59 de la LPTAA, c'est donc dire qu'une utilisation à une fin autre que l'agriculture y est déjà autorisée;

Considérant que ce projet n'implique aucune contrainte environnementale à l'égard des entreprises et des activités agricoles existantes;

Considérant que le projet n'a aucune conséquence sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

Considérant que la faible superficie visée par la demande d'autorisation du MTMDET et que la majeure partie des travaux sera réalisée dans l'emprise de 30 mètres;

Considérant que le projet a un caractère d'utilité publique;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal appuie la demande du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports auprès de la Commission de protection du territoire agricole concernant le remplacement de deux ponceaux, localisés sur le rang Saint-Georges Est, dans la Municipalité de Saint-Bernard, impliquant l'aliénation/lotissement ainsi que l'utilisation non agricole d'une superficie de 519,3 mètres carrés sur les parties de lots no. 2 720 883, no. 4 048 880, no. 4 218 557 et no. 5 789 166 du cadastre du Québec.

105-05-2016

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES :

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 71 630 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard informe le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

106-05-2016

MANDAT À GROUPE FERTI POUR L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DU CENTRE MUNICIPAL :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard souhaite refaire l'aménagement extérieur du Centre Municipal suite aux rénovations;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Groupe Ferti pour l'aménagement extérieur du Centre Municipal au montant de 10 983.25 \$ plus les taxes.

107-05-2016

MANDAT À HORTIBEAUCE POUR L'ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN D'EAUX PLUVIALES DANS LE DÉVELOPPEMENT DU MOULIN :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard souhaite procéder à l'engazonnement du bassin d'eaux pluviales dans le Développement du Moulin;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Hortibeauce pour l'ensemencement hydraulique du bassin d'eaux pluviales dans le Développement du Moulin pour un montant approximatif de 20 000 \$ plus les taxes. Les travaux comprennent l'ajout d'environ 4 pouces de terre végétale à la grandeur du bassin. Les travaux ont une garantie de 2 ans.

108-05-2016

OCTROI D'UN CONTRAT À OMNI-TECH SPORTS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE BANDE PROTECTRICE POUR LA PATINOIRE :

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à Omni-Tech Sports pour la fourniture et l'installation d'une bande protectrice pour la patinoire au montant de 3 500.00 \$ plus les taxes.

109-05-2016

PARTICIPATION À LA 17E CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL DU 5 AU 7 OCTOBRE 2016 :

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise M. Pascal Vachon, coordonnateur aux loisirs, à participer à la 17e conférence annuelle du loisir municipal du 5 au 7 octobre prochain au coût de 300 \$ plus les taxes. Que le conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement en co-voiturage et les frais d'une nuitée.

110-05-2016

ENGAGEMENT D'UNE COORDINATRICE, D'UN MONITEUR ET DE MONITRICES POUR L'ÉTÉ 2016 :

Considérant que l'Oeuvre des Loisirs a besoin d'une coordinatrice et de moniteurs pour le terrain de jeux au cours de l'été 2016;

Considérant que des déductions à la source doivent être perçues à chaque paie pour les employés et que la Municipalité a un système pouvant gérer les paies;

En conséquence, il est proposé M. Francis Gagné, appuyé par M. Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Mme Mylène Sylvain à titre de coordinatrice au taux horaire de 15.00 \$ de l'heure, Mme Mélanie Fillion au taux horaire de 11.25 \$ de l'heure ainsi que Mme Magalie Berthiaume, M. Étienne Blais et Mme Ellie Bérubé-Lefebvre au salaire minimum. Que le conseil municipal autorise que la Municipalité paie la coordinatrice, le moniteur et les monitrices. Que le conseil municipal autorise que l'Oeuvre des Loisirs rembourse le montant total déboursé pour les paies à la fin de l'été 2016.

111-05-2016

ACCEPTATION DE L'ENTENTE AVEC LE CLUB DE L'ÂGE D'OR :

Considérant que le Club de l'Âge d'Or a procédé à des travaux dans leur local situé au sous-sol du Centre Municipal pour un montant de 8 360.82 \$;

Considérant que le Club de l'Âge d'Or a proposé à la Municipalité de Saint-Bernard de faire un échange concernant le paiement desdits travaux contre l'acquisition du bâtiment communément appelé «chalet de l'Âge d'Or» situé sur le lot no. 2 721 157 en face du HLM;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard est déjà propriétaire du terrain où se situe le bâtiment qui sera échangé;

Considérant que l'évaluation municipale de ce bâtiment est de 8 100 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la proposition d'échange du Club de l'Âge d'Or soit de payer les travaux de rénovation de leur local situé au sous-sol du Centre Municipal pour un montant de 8 360.82 \$ en échange du bâtiment communément appelé «chalet de l'Âge d'Or» d'une valeur de 8 100 \$ situé sur le lot no. 2 721 157.

112-05-2016

RENOUVELLEMENT DE L'ANNONCE DES TERRAINS À VENDRE SUR LE SITE INTERNET WWW.DIRECTDUPROPRIO.COM :

Considérant que le conseil municipal désire renouveler l'annonce sur internet des terrains à vendre du Développement de la Rivière et du Développement du Moulin;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise que l'annonce des terrains à vendre du Développement de la Rivière et du Développement du Moulin soit renouvelée sur le site internet www.duproprio.com. Le coût annuel pour les annoncer est de 649.95 \$ plus les taxes.

113-05-2016

ACHAT DE 2 BILLETS POUR LE SOUPER DU 30E TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES DE LA NOUVELLE-BEAUCE :

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat de 2 billets pour le 30e tournoi de golf des gens d'affaires de La Nouvelle-Beauce le 9 juin prochain au coût de 80 \$ chacun plus les taxes.

114-05-2016

DEMANDE DE SALLE GRATUITE À L'HÔTEL DE VILLE PAR LIEN PARTAGE :

Considérant une demande des bénévoles de Lien Partage par laquelle il est demandé l'utilisation sans frais de la salle de l'Hôtel de Ville les 19, 20 et 21 août 2016 pour la tenue d'un marché aux puces;

Considérant la demande d'utiliser la cuisine du Centre Municipal pour faire cuire la nourriture qui sera vendue lors du marché aux puces;

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité:

Que soit autorisé l'utilisation à titre gratuit de la salle de l'Hôtel de Ville les 19, 20 et 21 août 2016 pour la tenue d'un marché aux puces.

Que soit autorisée l'utilisation de la cuisine du Centre Municipal le jeudi 18 août pour faire cuire la nourriture qui sera vendue lors du marché aux puces.

Par contre, que les frais relatifs au ménage pour l'Hôtel de Ville leur soit chargés.

DIVERS :

On mentionne que le relevé à la cour municipale pour la période du 1er janvier au 31 mars 2016 fait l'objet d'un chèque de 3 798.60 \$ provenant de la Ville de Sainte-Marie.

Le rapport des permis de construction déposé par l'inspecteur en bâtiment, démontrant les permis du mois d'avril 2016 fut déposé à la table du conseil.

Les rapports des analyses d'eau pour le mois d'avril 2016 sont transmis et déposés à la table du conseil.

115-05-2016

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
Appuyé par M. Martin Lefebvre,

Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à
20 h 50.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière